



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction départementale des territoires

Chaumont, le

21 FEV. 2019

Service sécurité et aménagement

Bureau aménagement

Dossier suivi par : Cyr Bansimba
Tel : 03 25 30 79 12 – Fax : 03 25 30 69 90
cyr.bansimba@haute-marne.gouv.fr

Madame la Présidente,

Par délibération en date du 2 septembre 2005, le conseil municipal de la commune de Jonchery a prescrit l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme. Votre Communauté d'agglomération a ensuite décidé de prendre la compétence relative aux documents d'urbanisme et a accepté de poursuivre jusqu'à son terme l'élaboration du PLU de Jonchery.

Vous m'avez ainsi transmis pour avis le projet de PLU arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 5 juillet 2018.

La commune de Jonchery a bénéficié d'une dynamique démographique positive ces dernières années et le projet de PLU présenté vise à répondre aux besoins d'accueil de nouvelles populations pour les 15 prochaines années. Cette ambition se traduit par la recherche d'un potentiel de construction de logements neufs au plus près des réseaux et équipements publics existants et par une démarche de reconquête de la vacance. Vos choix d'urbanisation donnent ainsi la priorité à la construction en densification et conforte l'armature urbaine existante.

Toutefois, afin de permettre un aménagement harmonieux et cohérent du territoire communal, je vous demande de bien vouloir limiter le développement de la zone U en direction de Villiers-le-Sec (D119), de part et d'autre de la rue des Fresnes. Conformément à l'avis exprimé par la CDPENAF, cette zone U ne devra pas s'étendre au-delà du chemin qui relie la rue des Fresnes au chemin "Les Chamois".

En conséquence, je vous informe que j'émetts un avis favorable à ce projet de plan local d'urbanisme arrêté, sous réserve de la prise en compte de cette observation ainsi que de celles listées en note annexée.

Le service sécurité et aménagement de la Direction départementale des territoires se tient à votre disposition pour la prise en compte des observations formulées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Madame la Présidente de la communauté
d'agglomération de Chaumont

Hôtel de Ville
BP 564

52012 Chaumont cedex

Bien à vous

La Préfète

Elodie DEGIOVANNI